

20 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 décembre 2002.](#)

## Provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires

Sur proposition de Mme Isabelle Durant, Ministre de la Mobilité et des Transports et de M. Olivier Deleuze, Secrétaire d'Etat à l'Energie, le Conseil des Ministres a approuvé, en seconde lecture, après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales.

Sur proposition de Mme Isabelle Durant, Ministre de la Mobilité et des Transports et de M. Olivier Deleuze, Secrétaire d'Etat à l'Energie, le Conseil des Ministres a approuvé, en seconde lecture, après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales.

Cet avant-projet, qui vise à établir les provisions constituées pour le coût de démantèlement et de décontamination des centrales nucléaires, se situe dans la suite logique des accords gouvernementaux du 7 juillet 1999 et du 9 octobre 2001. Il s'inscrit également dans le suivi de la note relative aux mécanismes de financement destinés à prévenir l'apparition de passifs nucléaires dans le secteur de l'électricité (\*). (\*) Conseil des Ministres du 7 décembre 2001

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe